

**CONCOURS DE RECRUTEMENT D'INFIRMIERES ET D'INFIRMIERS
DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Concours unique sur titres

Session 2014

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Durée: 3 heures (Coefficient : 1)

CORRIGÉ ET NOTATION A TITRE INDICATIF

PRESENTATION :

QUESTION 1 :

1. Quel diagnostic infirmier pouvez-vous poser ? (2 points)

Eléments du corrigé :

Suspicion d'une réaction allergique alimentaire à manifestations cutanées pouvant évoluer vers un œdème de Quincke.

Symptômes pouvant être rencontrés :

- *Symptômes cutanés : démangeaisons, éruptions cutanées, rougeurs, gonflement des lèvres, visage et membres.*
- *Symptômes respiratoires : respiration sifflante, sensation de gonflement de la gorge, difficulté respiratoire, crise d'asthme, sensation d'étouffement, pouvant aller jusqu'à l'œdème de Quincke.*
- *Symptômes digestifs : crampes abdominales, diarrhée, coliques, nausées, vomissements.*
- *Symptômes cardiovasculaires : pâleur, pouls faible, étourdissements, perte de connaissance.*

Plus grave, le choc anaphylactique : chute de la pression sanguine, perte de connaissance, arythmie, pouvant aller jusqu'au décès de la personne.

2. Expliquez votre CAT dans le cadre de votre rôle propre et prescrit ? (2 points)

Eléments du corrigé :

Dans une démarche de diagnostic infirmier (rôle propre) et dans le cadre d'une prise en charge optimum, l'infirmier doit procéder au plus vite vu l'urgence de la situation à :

- rassurer l'élève qu'on s'occupe d'elle et l'installer le plus confortablement assise facilitant la respiration.

- une analyse de la situation : quels aliments ont été ingérés pour la première fois, a-t-elle des allergies connues, recherche rapide dans fiche infirmerie ses antécédents (annexe du chapitre V du protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et EPLE au BO du 6 -01-00), bénéficie t-elle d'un projet d'accueil individualisé avec un traitement d'urgence ?)

- un recueil de constantes : pouls, tension artérielle, fréquence respiratoire, signes cliniques comme les éruptions, l'augmentation de l'œdème, de la face et de la glotte, si apparition de cyanose et de dyspnée.

Une fois ce recueil effectué, il est nécessaire d'appliquer le protocole d'urgence (BO du 6 janvier 2000) en appelant le SAMU centre 15 (circulaire du 29 mars 2004 relative au rôle du SAMU et sdis) et d'appliquer les conseils du médecin régulateur (rôle prescrit). Il est nécessaire d'avertir le chef d'établissement si l'élève doit être évacuée en urgence ainsi que les parents de l'élève.

3. Après la situation de crise passée, quelles orientations pouvez-vous donner à la famille ?
Que mettre en place au niveau du lycée dans le cadre d'allergie alimentaire.

Il est important de se tenir informé de l'évolution de santé de cette élève et de savoir si un suivi médical est en cours.

Si besoin, nous pouvons conseiller à la famille de cette élève de faire la demande de mise en place d'un PAI (projet d'accueil individualisé, protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et EPLE au BO du 6 -01-00). Il est important qu'un échange avec le médecin scolaire ait lieu. Dans le cadre de cette mise en place de PAI, il est nécessaire que les parents – professeurs principaux - chef d'établissement (ou un personnel de direction mandaté par lui pour le remplacer) – CPE - personnel de restauration et infirmier de l'établissement puissent se rencontrer pour échanger autour du protocole d'urgence de cette élève). Une trousse d'urgence contenant les traitements médicamenteux et leur modalités d'administration (prescription médicale) devra suivre l'élève lors de ses déplacements (sortie scolaire ; restauration ; EPS à l'extérieur). En tant qu'infirmier sur l'établissement, nous serons amenés à vérifier régulièrement le contenu de la trousse d'urgence (péremption, réapprovisionnement en traitement à demander à la famille si nécessaire) et la bonne utilisation des traitements.

QUESTION 2 :

1. Lors de votre dépistage infirmier approfondi, vous remarquez sur les bras de Mathieu de nombreux bleus, et des marques de strangulations. Vous êtes amené à le questionner très succinctement sur ces bleus. Il vous répond que c'est sa mère qui se met en colère contre lui, parce qu'il n'est pas sage. Quelle est votre démarche prioritaire ?

Eléments du corrigé :

L'écoute est prioritaire

Etant infirmier diplômé d'état, nous sommes tenu au secret professionnel qui doit être levé si nécessité de protection.

Pour un mineur victime de sévices ou de privations, l'infirmier doit mettre en œuvre les moyens pour protéger, n'hésitant pas si nécessaire à avertir les autorités médicales et/ou administratives compétentes, dans ce cas précis signaler directement au procureur.

Dans ce cas, nous serons amenés à contacter le médecin scolaire afin d'établir un certificat médical de constat (pour les hématomes et les marques de strangulation).

Il faut absolument expliquer notre démarche à l'élève et le besoin qu'il doit être protégé. Nous suivrons les directives du procureur (l'élève rentrera à son domicile ou non, placement en urgence ou non,...).

En aucun cas nous n'avertirons la famille de l'élève, mais nous sommes aussi là pour le rassurer et être à son écoute de ses peurs, craintes...

- Informer le chef d'établissement, uniquement qu'un signalement au procureur vient d'être fait, et ce tout en respectant le secret professionnel.

2. Quel suivi pouvez-vous faire ?

Éléments du corrigé :

En fonction de la décision prise en urgence, nous pouvons toujours régulièrement prendre des nouvelles de l'élève. Si l'élève est resté dans son école d'origine, nous pouvons faire le point avec son enseignant sur sa scolarité, son comportement. Nous pouvons si l'élève le souhaite être amené à le recevoir en entretien. (Relation d'aide et d'écoute).

QUESTION 3 :

Vous êtes infirmière en internat, ce jeudi matin 8h, deux jeunes filles internes se présentent à l'infirmerie en invoquant des démangeaisons importantes surtout pendant la nuit, ainsi que des lésions cutanées.
A/ Quelle est votre conduite à tenir ?

Éléments du corrigé :

*Questionnement et examen des deux jeunes filles à la recherche des symptômes.
Parents à prévenir, pour un RDV en urgence chez le médecin afin de poser un diagnostic.*

*B/ Après consultation médicale il s'avère que ces jeunes filles ont la gale.
Donnez la définition et les signes de la gale et la conduite à tenir au niveau de l'établissement.*

Éléments du corrigé :

*Définition : maladie bénigne due à un parasite de la famille des acariens, s'attrape par contact direct.
Temps d'incubation 3 semaines si 1^{er} contact, quelques jours seulement si contact antérieur.*

Signes : Démangeaisons surtout la nuit. Sur le corps on peut trouver des sillons visibles sous la peau, des vésicules, des petites croûtes sur les doigts, les mains, le tronc, les membres, préférentiellement aux plis de flexion.

Conduite à tenir : Un certificat médical d'éviction scolaire de 3 jours après le début du traitement sera effectué en référence à l'arrêté du 3 mai 1989 (J.O du 31 mai 1989).

En référer au chef d'établissement et à l'intendance.

Le traitement est très efficace et consiste à un lavage antiseptique et application d'un produit antiparasitaire sur tout le corps à laisser agir 12h.

L'environnement doit être traité rapidement et simultanément (dortoir de l'internat) :

- Nettoyage simple des locaux communs : tables, portes avec produit de nettoyage habituel.
- Traitement des couchages : poudre antiparasitaire, laisser agir 48h.
- Lavage à plus de 60° des linges quand le textile le permet, sinon application de poudre désinfectante.
- Informer les élèves internes, leur famille et le personnel d'internat, de l'existence d'un cas de gale pour consultation d'un médecin si moindre doute.

